



***Alerte verte – Photocopier recto verso pour économiser le papier***

**DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)**

**Numéro de référence : 1000173235**

**DATE DE CLÔTURE : le 10 juillet 2015**  
**HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 14H00 HAE**

**TITRE DU PROJET : Enquête sur les risques de mortalité et de morbidité nationaux et régionaux liés à l'indicateur air-santé**

**Direction générale/Direction : Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs**  
**Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection**  
**Bureau de la science et de la recherche en santé environnementale Santé Canada**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE,  
PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC :**

**Robert Merrick  
(représentant du Ministère)**

**[robert.merrick@hc-sc.gc.ca](mailto:robert.merrick@hc-sc.gc.ca)  
(courriel)**

**Date d'émission de la DP : le 25 juin 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE I – ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)

- 1.0 Portée**
  - 1.1 Titre
  - 1.2 Introduction
  - 1.3 Valeur estimative
  - 1.4 Contexte, hypothèses et portée particulière du besoin
  
- 2.0 Besoins**
  - 2.1 Tâches, activités, produits à livrer et jalons
  - 2.2 Spécifications et normes
  - 2.3 Environnement technique, opérationnel et organisationnel
  - 2.4 Méthode et source d'acceptation
  - 2.5 Exigences relatives à la reddition de comptes
  - 2.6 Procédures de contrôle de la gestion du projet
  - 2.7 Procédures de gestion des changements
  - 2.8 Titre de propriété intellectuelle
  
- 3.0 Autres conditions de l'énoncé des travaux**
  - 3.1 Responsables
  - 3.2 Obligations de Santé Canada
  - 3.3 Obligations de l'entrepreneur
  - 3.4 Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison
  - 3.5 Langue de travail
  - 3.6 Exigences particulières
  - 3.7 Exigences de sécurité
  - 3.8 Exigences en matière d'assurance
  - 3.9 Frais de déplacement et de subsistance
  
- 4.0 Calendrier du projet**
  - 4.1 Dates prévues pour le début et l'achèvement du projet
  - 4.2 Calendrier et niveau d'effort estimatif (répartition du travail)
  
- 5.0 Ressources exigées ou types de rôles à remplir**
  
- 6.0 Documents applicables et glossaire**
  - 6.1 Documents applicables
  - 6.2 Termes, acronymes et glossaires pertinents

## **PARTIE II EXIGENCES DE LA PROPOSITION**

### **7.0 Instructions administratives**

#### 7.1 Information générale

7.1.1 Composantes, langue et nombre de copies

7.1.2 Période de validité de la soumission

7.1.3 Non-remboursement des frais engagés avant l'attribution du contrat

#### 7.2 Instructions relatives à l'envoi d'une soumission ou d'une proposition

#### 7.3 Non-acceptation d'une proposition par télécopieur ou envoi électronique

#### 7.4 Date et heure de clôture

#### 7.5 Prolongation de délai après la date de clôture

#### 7.6 Propositions non conformes ou irrecevables

#### 7.7 Réunion de soumissionnaires et visites des lieux

#### 7.8 Annonce de l'entrepreneur retenu

#### 7.9 Droits de l'État

#### 7.10 Contrat détaillé type

#### 7.11 Équité en matière d'emploi

#### 7.12 Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)

#### 7.13 Ordre de préséance

### **8.0 Proposition technique**

#### 8.1 Information générale

#### 8.2 Compréhension des exigences

#### 8.3 Approche et méthodologie

8.3.1 Approche générale

8.3.2 Méthodologie

8.3.3 Plan de travail / calendrier du projet

8.3.4 Contrôle du rendement et de la qualité

#### 8.4 Équipe proposée

8.4.1 Employés

8.4.2 Plan d'urgence

#### 8.5 Profil de l'entrepreneur

8.5.1 Organisation

8.5.2 Expérience de travail pertinente

8.5.3 Références

#### 8.6 Curriculum vitæ du personnel

### **9.0 Proposition de coût ou de prix**

#### 9.1 Information générale

9.1.1 Indemnité journalière

9.1.2 Déplacements

9.1.3 Autres dépenses

9.1.4 Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée

### **10.0 Demandes de renseignements**

### **PARTIE III PROCESSUS DE SÉLECTION DES SOUMISSIONS**

**11.0 Introduction**

**12.0 Exigences obligatoires**

12.1 Méthode d'évaluation

12.2 Exigences obligatoires

**13.0 Exigences cotées numériquement**

13.1 Méthode d'évaluation

13.2 Exigences cotées numériquement

**14.0 Base de l'attribution du contrat**

**ANNEXE A Attestations**

**ANNEXE B Modalités de paiement**

**PARTIE I****ÉNONCÉ DES TRAVAUX****1. Portée****1.1. Titre**

**Enquête sur les risques de mortalité et de morbidité nationaux et régionaux liés à l'indicateur air-santé**

**1.2. Introduction**

Santé Canada a récemment élaboré une nouvelle méthodologie, l'indicateur air-santé (IAS), pour évaluer les effets de l'exposition à court terme à la pollution atmosphérique sur le taux de mortalité quotidien pendant la saison chaude (d'avril à septembre), effets qui peuvent varier de manière dynamique dans l'espace et au fil du temps en fonction des changements de la qualité de l'air, et en a évalué le rendement au moyen d'études de simulation appliquées à 26 ans de données (1984-2009) en provenance de 24 grandes divisions de recensement du Canada. Des centaines d'études par séries chronologiques du taux de mortalité quotidien ont maintenant été publiées dans le monde et sont des éléments cruciaux des preuves scientifiques pour étayer un lien de causalité entre la pollution de l'air et la santé publique. L'IAS fournit des tendances temporelles liées aux risques annuels à l'échelon de villes précises et à l'échelle régionale et nationale comme l'augmentation, la diminution ou le maintien d'une tendance au cours de la période visée. Nous pouvons utiliser l'IAS dans l'analyse des politiques et celui-ci a des applications potentiellement importantes dans l'évaluation de l'incidence de la réglementation de la qualité de l'air sur la santé publique.

Dans le cadre de l'IAS, les données sur les résultats pour la santé (taux de mortalité quotidien) en provenance de 24 villes canadiennes ont été utilisées. L'estimation de l'hétérogénéité entre les villes a posé problème à cause du petit nombre de villes concernées. L'application de la méthode d'estimation par les moindres carrés a parfois mené à des estimations négatives qui n'ont aucune signification. Pour améliorer l'estimation, on a utilisé une approche bayésienne avec la méthode de Monte Carlo par chaîne de Markov (MCMC) afin d'estimer l'hétérogénéité ainsi que les risques nationaux. Dans les marchés précédents, nous avons examiné les effets des lois de probabilité a priori sur les paramètres pour l'estimation des risques et nous avons constaté que l'utilisation des lois de probabilité non informatives était souhaitable. Nous avons examiné les risques et les variations propres à chaque région pour plusieurs définitions régionales, qui doivent faire l'objet d'une recherche approfondie.

L'estimation du risque à court terme (ou aigu) attribuable à la pollution de l'air est la raison d'être de l'IAS et a fait l'objet d'un examen minutieux dans le récent marché. Nous avons démontré l'existence d'une source de biais dans les estimations actuelles du risque sur la santé des populations attribuable à la pollution de l'air fondée sur un lissage du temps par spline naturelle et proposé un nouvel outil de lissage (fonctions lisses de Slepian) pour compenser ce biais, menant à des estimations qui permettent une interprétation plus exacte.

Dans les marchés précédents, nous avons élaboré un modèle pour regrouper plusieurs périodes de décalage d'un polluant afin de fournir une estimation unique du risque. Cette estimation peut être perçue de façon philosophique comme semblable à un effet de décalage échelonné, qui représente le risque aigu causé par le polluant atmosphérique pendant quelques périodes de décalage. Cette approche, appelée modèle synthétique décalé, propose une façon satisfaisante et stable de décaler synthétiquement les polluants pour fournir des estimations du risque qui englobent plusieurs périodes de décalage dans une série.

Jusqu'à maintenant, l'IAS n'a tenu compte que d'un seul polluant pour évaluer la mortalité. Il est souhaitable de considérer plusieurs polluants à la fois, car la population est toujours exposée à plusieurs polluants. Les principaux polluants de l'IAS sont l'ozone et les matières particulaires fines <2,5 µg/m<sup>3</sup> (MP2,5), mais la disponibilité des données sur ces deux polluants est assez différente. Les données sur l'ozone sont disponibles de 1980 à 2009, tandis que celles pour les MP2,5 ne le sont que pour la période de 2000 à 2009. À des fins de détection de tendances, la recherche sur une longue période est plus avantageuse pour l'élaboration de modèles et, par conséquent, un modèle à deux polluants, à savoir l'ozone et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), semble un bon point de départ. Le choix suivant serait d'adopter un autre modèle à deux polluants pour l'ozone et les MP2,5, et possiblement un modèle à trois polluants qui englobe l'ozone, le NO<sub>2</sub> et les MP2,5.

En plus de passer d'un seul polluant à plusieurs polluants, une autre extension de la variable de réponse est souhaitable afin d'englober la morbidité. La pollution de l'air pourrait rendre les gens malades, ce qui mène à l'hospitalisation et, par conséquent, il est possible de combiner la mortalité et la morbidité attribuables aux polluants atmosphériques comme réponse bidimensionnelle.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour incorporer un nouvel outil de lissage (fonctions lisses de Slepian), les décalages synthétiques et plusieurs polluants dans un modèle de réponse bidimensionnelle.

### 1.3. Objectifs du besoin

Ces travaux devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le meilleur moyen de modéliser des estimations du risque attribuable à un seul polluant, synthétiquement décalé, à l'échelle régionale et nationale?
2. Quel est le meilleur moyen de modéliser un modèle de saison chaude en réduisant au minimum le biais dans les estimations du risque au point 1?
3. Quel est le meilleur moyen de modéliser des estimations du risque à deux polluants en se fondant sur les points 1 et 2 ci-dessus? Plus précisément, pour un modèle à deux polluants qui tient compte de l'ozone et du NO<sub>2</sub>.
  - a. Quel est le risque précis du premier polluant?
  - b. Quel est le risque précis du deuxième polluant?
  - c. Quel est le risque commun aux deux polluants, lorsqu'il est impossible de séparer le premier polluant du deuxième?
4. Quel est le meilleur moyen de modéliser des modèles à plusieurs polluants et des blocs temporels de courte durée (une seule année ou plusieurs années) pour des réponses bidimensionnelles?
5. La méthode du point 3 peut-elle être élargie de manière à inclure les données sur les matières particulaires (MP)?
6. Quel est le meilleur moyen de traiter des données sur les MP antérieures à l'an 2000?
7. Quel est le meilleur moyen de modéliser l'interaction entre la température et les polluants?

### 1.4. Valeur estimative du contrat

Le montant total des fonds disponibles pour ce contrat est de 25 000 \$, taxes en sus. Un contrat d'un an d'une valeur de 25 000 \$, taxes en sus, sera attribué, assorti de deux années d'option, chacune ayant une valeur de 25 000 \$, taxes en sus, pour une valeur possible de 75 000 \$, taxes en sus. Les années d'option ne s'appliqueront que si les fonds sont disponibles et que le travail de l'entrepreneur

est jugé satisfaisant. Le soumissionnaire retenu sera sélectionné en fonction de la note technique la plus élevée dans les limites du présent budget.

### 1.5. Contexte et portée particulière du besoin

L'entrepreneur précédent a utilisé des méthodes spectrales pour filtrer la série sur la pollution et a intégré un nouvel outil de lissage (fonctions lisses de Slepian), fondé sur des notions spectrales, aux modèles additifs généralisés utilisés pour évaluer les risques propres à chaque ville. Le nouvel outil de lissage sert à isoler les variations de fréquence plus élevées dans ces données, afin d'estimer plus fidèlement les effets à court terme de la pollution sur la mortalité. Nous sommes d'avis que nous possédons la méthodologie pour isoler nettement les effets à plus court terme des effets à plus long terme, ce qui n'avait pas été possible auparavant. Un article à ce sujet a été publié dans *Environmetrics*, vol. 26, n°4, 2015, « *Bias Correction in Estimation of Public Health Risk Attributable to Short-term Air Pollution Exposure* ». Les progiciels pour mettre en application l'estimation spectrale et le filtrage pour combler les écarts, ainsi que le nouvel outil de lissage, ont été développés en tant que progiciels R (AHLtools et spsmooth) dans le cadre du récent marché. Ces progiciels sont des outils essentiels pour atteindre les objectifs de l'élaboration de l'IAS.

Il est nécessaire d'intégrer plusieurs polluants, notamment la combinaison de l'ozone et du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dans la procédure d'estimation des risques qui utilise le modèle additif généralisé. Au moyen d'un recours aux éléments hiérarchiques à caractère spectral, une technique qui peut accepter de multiples séries d'intrants et en extraire les éléments structurels communs périodiques a été élaborée. Il est également nécessaire de retenir deux polluants et de créer trois séries : deux séries de polluants résiduels et une série commune. Le résultat mène à deux estimations du risque propres à chaque polluant et à une autre estimation du risque commune aux deux polluants.

La technique ci-dessus peut être appliquée à une seule série de polluants, ce qui a mené à l'élaboration d'une technique de *décalage synthétique*. Dans les modèles de risque courants, une période de décalage unique est choisie pour le polluant principal comme la variable explicative pertinente (p. ex. la période de décalage 1 pour l'ozone signifie une période retardée d'une journée civile). Une technique plus perfectionnée consiste à utiliser des modèles à retards échelonnés. Il s'agit d'une technique requise qui combine les décalages temporels locaux, non quotidiens, mais dans une résolution temporelle plus fine, dans une seule série, dans laquelle le risque provenant de cette série unique peut être interprété comme le risque global provenant de l'exposition au polluant de la série pendant un horizon temporel local.

Il est nécessaire d'améliorer les travaux initiaux sur les modèles de réponse bidimensionnelle (séries de réponses sur la mortalité et la morbidité) en utilisant le nouvel outil de lissage de Slepian et les modèles synthétiques décalés précités.

## 2. Besoins

### 2.1. Tâches, activités, produits livrables et jalons

Santé Canada fournira les données et les rapports sur les résultats des contrats que l'entrepreneur utilisera pour exécuter les activités décrites à la section 2.1. Il est prévu que les éléments a) et b) ci-dessous seront terminés pendant la première année et que les éléments c), d) et e) seront exécutés dans les années ultérieures si nous choisissons d'exercer ces options.

Dans le but d'élaborer un IAS amélioré, les recherches suivantes sont nécessaires :

- a) Modèles à plusieurs polluants et blocs temporels de courte durée pour des réponses uniques : il faut élaborer un modèle à deux polluants pour l'ozone et le NO<sub>2</sub>, ou l'ozone et les MP2,5, afin d'évaluer les risques à l'échelle régionale et nationale. Il est indispensable d'utiliser le nouvel outil de lissage de Slepian et les modèles synthétiques décalés, en plus des modèles de période de décalage d'une journée.
- b) Modèles à un seul polluant et blocs temporels de courte durée pour des réponses bidimensionnelles : Pour tenir compte de la corrélation entre la mortalité et la morbidité, des modèles à un seul polluant seront d'abord examinés afin de déceler les risques annuels à l'échelle régionale et nationale.
- c) Modèles à plusieurs polluants et blocs temporels de courte durée pour des réponses bidimensionnelles : Les travaux sur les points a) et b) doivent être étendus aux réponses bidimensionnelles portant sur plusieurs polluants.
- d) Données sur les MP et pour combler les écarts : Il existe des données raisonnablement complètes pour la période allant de 2000 à 2009 pour les MP2,5. Toutefois, les données sur les MP2,5 avant l'an 2000 sont beaucoup moins fréquentes (lectures tous les six jours), ce qui mène à des écarts considérables entre les jours pour lesquels des données sont disponibles. Il faut élaborer des méthodes statistiques de pointe pour combler ces écarts afin de fournir une tendance temporelle à plus long terme sur les risques causés par les MP2,5.
- e) Interaction entre la température et les polluants : En 2013, dans un marché précédent intitulé « Examen de l'influence de la température sur le taux de mortalité pour l'indicateur air-santé (IAS) », Santé Canada a examiné le lien entre le taux de mortalité quotidien et la température à diverses périodes de décalage pour Toronto et Vancouver. L'étude a permis de constater que la température pendant la période de décalage zéro est liée beaucoup plus étroitement au taux de mortalité que la température pendant la période de décalage 1. Il est nécessaire d'étendre les résultats de cette étude préliminaire pour examiner une corrélation ou une cohérence possible entre la température pendant la période de décalage zéro et plusieurs polluants en tant qu'extension des travaux au point c).

Les travaux seront élaborés dans l'ordre suivant pendant cette période :

Premier rapport à remettre le 28 septembre 2015 : premier rapport d'étape rédigé par l'entrepreneur.

Deuxième rapport à remettre le 30 novembre 2015 : deuxième rapport d'étape rédigé par l'entrepreneur.

Rapport final le 29 février 2016 : rapport final pour l'exercice financier 2015 rédigé par l'entrepreneur.

Toutes les deux semaines, l'entrepreneur doit présenter au chargé de projet un (1) rapport électronique qui décrit les réalisations de la période visée, les questions en suspens et les étapes à venir.

## 2.2. Spécifications et normes

Les analyses effectuées en vertu du présent marché, ainsi que les recommandations pour les travaux de recherche à venir, seront présentées par écrit dans des rapports d'étape de 50 à 60 pages et dans un rapport final pouvant atteindre une centaine de pages. Le rapport décrira les sources des données utilisées dans les analyses, les méthodes statistiques utilisées et les résultats obtenus. Le rapport conclura en proposant un IAS amélioré et une explication des méthodes statistiques sous-jacentes. Le rapport final comprendra un résumé de 2 à 3 pages et les données créées seront remises sur une clé USB chiffrée.

### **2.3. Environnement technique, opérationnel et organisationnel**

Les travaux font partie de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) dirigée par Environnement Canada et sont réalisés en collaboration avec Environnement Canada et Statistique Canada. Les travaux actuels sur l'IAS mettent au point certains aspects techniques de la méthodologie et feront appel aux compétences spécialisées de l'entrepreneur. Les travaux seront facilités par la tenue régulière de téléconférences et de réunions en personne.

### **2.4. Méthode et source d'acceptation**

Les analyses seront résumées dans un rapport écrit qui décrira les sources des données utilisées dans les analyses, les méthodes statistiques utilisées et les résultats obtenus. Le représentant du Ministère évaluera les travaux sur le plan de la qualité, fournira une rétroaction à l'entrepreneur, demandera les modifications nécessaires le cas échéant et sera chargé de déterminer l'acceptation définitive du rapport.

Santé Canada doit fournir des observations et des suggestions sur les rapports d'étape et le rapport final présentés par l'entrepreneur dans les 10 jours ouvrables suivant leur réception.

### **2.5. Exigences relatives à la reddition de comptes**

Voir la section 2.1.

Le représentant du Ministère organisera régulièrement des réunions avec l'entrepreneur (aux deux semaines, par courriel, téléphone, vidéoconférence ou en personne) pour discuter de l'état d'avancement des travaux et faire le point.

### **2.6. Procédures de contrôle de la gestion du projet**

Voir la section 2.5, Exigences relatives à la présentation de rapports

## **3. Autres conditions de l'énoncé des travaux**

### **3.1. Responsables**

Les responsables seront nommés dans le contrat.

### **3.2. Obligations de Santé Canada**

L'accès aux installations gouvernementales ou le prêt d'équipement fourni par le gouvernement n'est pas nécessaire. Les données du projet seront fournies par Santé Canada.

### **3.3. Obligations de l'entrepreneur**

À moins d'indication contraire, l'entrepreneur doit utiliser son propre matériel et ses propres logiciels pour l'exécution des tâches du présent énoncé des travaux.

L'entrepreneur n'a pas d'autres obligations que celles qui sont décrites dans le présent énoncé des travaux.

### **3.4. Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison**

La majorité des travaux seront effectués au lieu de travail de l'entrepreneur. Les membres du personnel de l'entrepreneur affectés au projet doivent être prêts à collaborer étroitement et fréquemment avec le représentant du Ministère.

### **3.5. Langue de travail**

Les travaux seront exécutés en anglais.

### **3.6. Exigences en matière de sécurité**

Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité.

Les renseignements qui seront utilisés dans l'élaboration du produit faisant l'objet du marché, qu'il s'agisse de documents de référence ou d'autres documents mis à la disposition de l'entrepreneur, doivent être non classifiés et considérés comme diffusables auprès du public par Santé Canada ou le gouvernement du Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne sera mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée dans l'élaboration du produit faisant l'objet du marché ou créée à la suite du présent marché.

### **3.7 Exigences en matière d'assurance**

Il incombe uniquement à l'entrepreneur de décider s'il doit ou non s'assurer pour sa propre protection ou pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent contrat et pour se conformer aux lois fédérales, provinciales ou municipales pertinentes. L'entrepreneur fournit et maintient cette assurance à ses propres frais.

### **3.8 Frais de déplacement et de subsistance**

Sans objet.

## **4. Calendrier du projet**

### **4.1. Dates prévues pour le début et l'achèvement du projet**

Les services de l'entrepreneur seront requis pour une période approximative d'un an, à partir du 20 juillet 2015 ou vers cette date. La date d'achèvement prévue de ce projet est le 29 février 2016.

### **4.2. Calendrier et niveau d'effort estimatif (répartition du travail)**

Premier rapport à remettre le 28 septembre 2015 : premier rapport d'étape rédigé par l'entrepreneur.

Deuxième rapport à remettre le 30 novembre 2015 : deuxième rapport d'étape rédigé par l'entrepreneur.

Rapport final le 29 février 2016 : rapport final pour l'exercice financier 2015 rédigé par l'entrepreneur.

## **Budget**

Le total des fonds disponibles pour l'exécution des travaux est de 25 000 \$, taxes en sus, par exercice financier. Le contrat durera un an, auquel peuvent s'ajouter deux années d'option au moyen d'une modification du marché si les fonds sont disponibles et que le travail de l'entrepreneur est jugé satisfaisant.

<b><u>Paiement</u></b>	<b><u>Produits livrables</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Date d'échéance</u></b>
N°1	Premier rapport d'étape	8 000 \$	28 septembre 2015
N°2	Deuxième rapport d'étape	8 000 \$	30 novembre 2015
N°3	Rapport final	9 000 \$	29 février 2016

## **5. Ressources exigées ou types de rôles à remplir**

L'entrepreneur doit posséder de l'expérience de travail avec divers types de données, notamment les séries chronologiques, les données sur la santé et les données sur le climat, ainsi que des compétences spécialisées dans les méthodes et les modèles statistiques, notamment le modèle additif généralisé, l'analyse spectrale, les fonctions lisses et les modèles hiérarchiques de Bayes.

## **Documents pertinents et glossaire**

### **5.1. Documents pertinents**

Sans objet.

### **5.2. Glossaire**

Sans objet.

## **PARTIE II EXIGENCES DE LA PROPOSITION**

### **7.0 Instructions administratives pour l'exécution de la DP**

#### **7.0 Information administrative**

#### **7.1 Information générale**

##### **7.1.1 Composantes, langue et nombre de copies**

Vous êtes invité à soumettre une copie électronique de la proposition technique et de la proposition de coût, dans l'une ou l'autre des langues officielles (français ou anglais). Prenez soin d'inscrire le numéro de référence de la DOC ainsi que le titre du besoin dans la ligne de mention objet. Votre proposition doit être structurée de la façon suivante :

- une lettre d'accompagnement signée par un représentant autorisé de votre entreprise;
- une copie électronique de la proposition technique;
- un (1) exemplaire des attestations (annexe A);
- un (1) exemplaire de la proposition de coût ou de prix (annexe B) **dans un document distinct.**

Si la taille du fichier électronique renfermant la proposition **est supérieure à 20 Mo**, la soumission doit être envoyée à l'adresse ci-dessous et un courriel doit être envoyé au représentant ministériel (dont le nom figure à la page 1) pour l'informer que la soumission a été envoyée par service de messagerie. Vous **devez** envoyer un courriel au représentant ministériel pour que votre soumission soit prise en compte dans le cadre de la demande. Le numéro de référence de la DP et le nom de la représentante du Ministère doivent être inscrits sur tous les documents, toutes les reliures et sur leurs enveloppes respectives. Votre proposition doit être structurée de la façon suivante :

- une lettre d'accompagnement signée par un représentant autorisé de votre entreprise;
- quatre (4) exemplaires de la proposition technique;
- un (1) exemplaire des attestations (annexe A);
- un (1) exemplaire de la proposition de coût ou de prix (annexe B), placé dans **une enveloppe scellée distincte.**

#### **Adresse postale**

Santé Canada – Unité de réception des soumissions  
Centre fédéral de documents  
161, promenade Goldenrod (quai de chargement)  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
**À l'attention de : Robert Merrick**  
**Numéro de référence de la DP : 1000173235**

**Heures d'ouverture** : 7 h 30 à 16 h 30 (HAE), du lundi au vendredi

### **7.1.3 Non-remboursement des frais engagés avant l'attribution du contrat**

Aucun paiement ne sera effectué pour les coûts engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la présente DP. Aucun coût engagé avant la réception d'un contrat signé ou l'autorisation écrite spécifiée du représentant du Ministère ne peut être imputé au contrat proposé.

## **7.2 Instructions relatives à l'envoi d'une soumission ou d'une proposition**

Voir la section 7.1.1

Il incombe au soumissionnaire de faire parvenir sa proposition dans les délais prévus et à l'endroit précisé. Le soumissionnaire a la responsabilité d'assurer la livraison adéquate et rapide de la soumission entière à l'État, y compris tous les renseignements et toutes les pages nécessaires de la proposition.

## **7.3 Non-acceptation d'une proposition par télécopieur**

Les propositions envoyées par télécopieur, par télex et par télégraphe ne seront **pas** acceptées.

## **7.4 Date et heure de clôture**

Toutes les propositions doivent être reçues à l'endroit indiqué sur la page couverture de la présente DP. Les propositions reçues après cette date et cette heure seront retournées sans être décachetées. Il incombe au soumissionnaire de faire parvenir sa proposition dans le délai prévu et à l'endroit précisé dans les présentes. Le soumissionnaire a la responsabilité d'assurer la livraison adéquate de la soumission à l'État.

## **7.5 Prolongation de délai après la date de clôture**

Les demandes de prolongation de délai après la date de clôture ne seront prises en considération que dans des cas exceptionnels. Toutes les demandes de prolongation doivent être présentées par écrit à la représentante ministérielle désignée.

## **7.6 Propositions non conformes ou irrecevables**

En cas de non-respect des exigences obligatoires de la présente DP, votre proposition sera déclarée irrecevable.

Les propositions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas prises en considération et seront renvoyées au soumissionnaire sans être décachetées. Qui plus est, dans le cas des propositions jugées non conformes, la partie financière de la soumission ou de la proposition sera renvoyée sans être décachetée avec une lettre de Santé Canada indiquant que la soumission ou la proposition n'était pas conforme.

## **7.7 Réunions de soumissionnaires et visites des lieux (non obligatoires)**

Aucune visite des lieux n'est requise. Toutefois, les ressources proposées par l'entrepreneur seront interviewées pour confirmer leur niveau de connaissances et d'expérience.

## **7.8 Annonce de l'entrepreneur retenu**

Santé Canada communiquera à tous les soumissionnaires le nom et l'adresse de l'entrepreneur retenu, ainsi que le montant en dollars et la date d'attribution du contrat une fois signé.

## **7.9 Droits de l'État**

La Couronne se réserve les droits suivants :

- rejet de toute proposition reçue en réponse à la présente DP;
- acceptation de toute proposition en tout ou partie;
- annulation ou nouvelle publication de ce besoin en tout temps.

## **7.10 Contrat détaillé type**

Le soumissionnaire retenu devra conclure un accord avec Santé Canada en vertu des modalités du présent contrat.

## **7.11 Équité en matière d'emploi**

Voir l'annexe A

## **7.12 Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a adopté le Numéro d'entreprise approvisionnement (NEA) pour toutes ses bases de données d'achat et exige maintenant que ses fournisseurs aient un numéro pour chacun de leurs bureaux auxquels ils peuvent se voir adjuger des contrats. Enregistrez-vous auprès du service de Données d'inscription des fournisseurs (DIF) de Contrats Canada pour obtenir un NEA. En tant que fournisseur existant ou possible du Ministère, il vous faut obtenir un NEA pour éviter tous les retards éventuels dans l'attribution de contrats. Il est de l'intention de Santé Canada d'utiliser ce système pour tous ses approvisionnements en biens ou en services qui ne sont pas visés par des accords commerciaux.

Le système DFI est une base de données de fournisseurs qui se sont inscrits pour faire affaire avec le gouvernement du Canada. Le NEA est créé à l'aide de votre numéro d'entreprise attribué par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour désigner de façon unique une division, une direction ou un bureau de votre entreprise. À la différence de nombreuses bases de données de fournisseurs ministériels existantes, votre information dans le système DFI peut être lue par tous les acheteurs du gouvernement fédéral. Le système DFI peut aider à vous donner de nouvelles occasions auprès du gouvernement fédéral pour les demandes qui ne sont pas affichées sur le service électronique d'appels d'offres [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca).

Veuillez visiter le site Internet de [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) pour obtenir des renseignements et les procédures d'inscription.

## **7.13 Ordre de préséance**

En cas de différend au cours de la période susceptible d'être visée par tout contrat consécutif, les documents suivants seront examinés selon l'ordre de préséance suivant, pour le règlement de différends entre les parties :

- le contrat de Santé Canada;
- tout changement apporté aux modalités énoncées dans le présent document et qui a été approuvé par l'avocat général de Santé Canada;
- l'énoncé de travail contenu dans la présente DP;
- les conditions indiquées dans la présente DP.

## 8.0 Proposition technique

### 8.1 Information générale

Votre proposition technique doit traiter de toutes les exigences de l'EDT et démontrer que vous êtes en mesure de vous acquitter de toutes les obligations de l'entrepreneur qui y sont précisées.

Votre proposition technique doit répondre à **toutes les exigences obligatoires** énumérées à la section 12.0 et obtenir le **nombre de points minimal indiqué dans les exigences cotées numériquement** à la section 13.0.

En outre, votre proposition technique doit comprendre les éléments décrits ci-dessous.

### 8.2 Compréhension des exigences

Une brève déclaration qui démontre que l'entrepreneur comprend les exigences de l'énoncé de travail, y compris les objectifs, la portée des travaux et les réalisations attendues.

### 8.3 Approche et méthodologie

#### 8.3.1 Approche générale

Une description de l'approche et de la stratégie générales pour le projet.

#### 8.3.2 Méthodologie

Indiquer les méthodologies et les techniques à utiliser, y compris l'identification des renseignements exclusifs qu'il est envisagé d'utiliser dans le programme.

#### 8.3.3 Plan de travail / calendrier du projet

Décomposer le travail par tâche en indiquant les étapes, les dates de début et de fin prévues et le niveau d'effort estimatif (jours-personnes) nécessaire pour accomplir la tâche. Le plan de travail doit comporter une matrice ou un schéma chronologique. Un calendrier de projet structuré en semaines, qui montre les jalons et les réalisations, devra être inclus.

#### 8.3.4 Contrôle du rendement et de la qualité

Décrire comment l'entrepreneur entend gérer le rendement et l'assurance de la qualité du travail fourni par l'entreprise à la Couronne. Fournissez des renseignements sur les méthodes de contrôle de la qualité et les mécanismes de reddition de comptes.

### 8.4 Équipe proposée

#### 8.4.1 Personnel

Identifier le personnel proposé, y compris le **gestionnaire de projet**, qui sera affecté au présent contrat. Décrire le rôle que ces personnes assumeront, y compris la quantité de temps de travail consacrée directement au projet par les mandants ou le personnel supérieur et expliquer pourquoi ils sont compétents pour faire le travail, en faisant mention de leurs qualifications, agréments, instruction et expérience.

Le cas échéant, énumérez les sous-traitants proposés; indiquez leurs capacités, leur expérience et leur degré de participation aux travaux.

Le soumissionnaire doit certifier dans la proposition technique que l'information fournie dans tous les curriculum vitae du personnel a été vérifiée comme étant juste et exacte. De plus, pour chaque personne proposée par le soumissionnaire qui n'est pas un employé de l'entreprise, cette personne doit déclarer savoir qu'elle fait l'objet d'une mention dans le cadre d'une soumission ou d'une proposition et préciser sa relation avec l'entreprise.

#### **8.4.2 Plan d'urgence**

Si le contrat ne peut être réalisé par le personnel mandaté, la ou les personnes suivantes termineront les travaux. *Veillez joindre les curriculum vitae.*

### **8.5 Profil de l'entrepreneur**

#### **8.5.1 Organisation**

Fournir des renseignements généraux sur votre entreprise, y compris sa dénomination sociale et la province de constitution.

#### **8.5.2 Expérience de travail pertinente**

Décrire la capacité et l'expérience de votre entreprise dans ce domaine.

#### **8.5.3 Références (non obligatoire)**

Si l'on demande des références pour une entreprise ou une ressource proposée, indiquez le nombre de références, les critères en fonction desquels elles seront appliquées et les détails précis dont devra traiter la référence. Il faut faire preuve de prudence dans l'utilisation de références : elles constituent non pas des critères en soi, mais plutôt des façons de vérifier la conformité à un critère en particulier. Il faut redoubler de prudence pour s'assurer que la personne qui fournit la référence peut fournir des renseignements objectifs, utiles et valables.

### **8.6 Curriculum vitae du personnel**

Joindre les curriculum vitae du personnel proposé.

### **9.0 Proposition de coût ou de prix** Voir l'annexe B

#### **9.1 Information générale**

La proposition de prix doit contenir une ventilation détaillée du **prix total indiqué**, par phase, par tâche principale, ou les deux. La proposition de prix doit aborder chacun des éléments suivants, s'il y a lieu :

##### **9.1.1 Indemnité journalière**

Pour chaque personne ou catégorie de main-d'œuvre à employer dans le projet, y compris les sous-traitants, indiquer le tarif horaire proposé et le temps estimatif requis. Bien qu'à ce stade vous n'ayez pas à justifier les tarifs proposés à l'aide de documents détaillés, vous devriez être prêt à le faire.

#### **9.1.2 Déplacements**

Sans objet

#### **9.1.3 Autres dépenses**

Énumérer les autres dépenses qui peuvent être applicables, en donnant un coût estimatif pour chacune d'elles (p. ex. les communications interurbaines, la reproduction, l'expédition, l'équipement, les biens de location et les matériaux).

#### **9.1.4 Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée**

Certains articles de votre proposition de coût peuvent être assujettis à la TPS ou à la TVH, ou encore à des droits de douane; l'évaluation des coûts doit tenir compte de ces frais, s'il y a lieu.

### **10.0 Demandes de renseignements**

Toutes les demandes qui ont trait à la présente acquisition doivent être présentées **par écrit seulement** à la représentante du Ministère dont le nom se trouve sur la page couverture de la présente DP, **au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la date limite de remise des soumissions.**

Pour que les soumissionnaires bénéficient de renseignements fiables et de qualité, le représentant du Ministère donnera en même temps à tous les soumissionnaires à qui cette demande a été envoyée :

- toute information relative aux demandes de renseignements importantes reçues;
- les réponses aux demandes de renseignements, sans dévoiler leurs sources.

**à condition que les demandes parviennent au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de remise des soumissions.**

Toutes les demandes et autres communications à l'intention des fonctionnaires pendant la période d'invitation à soumissionner et d'évaluation doivent être adressées **uniquement** au représentant du Ministère dont le nom figure sur la page couverture de la présente DP. **À défaut de respecter cette condition pendant la période d'invitation à soumissionner et d'évaluation, vous pourriez (pour cette seule raison) voir votre proposition rejetée.**

## PARTIE III PROCESSUS DE SÉLECTION DES SOUMISSIONS

### 11.0 1 Introduction

Il est nécessaire d'avoir des critères obligatoires et des critères cotés numériquement distincts permettant au soumissionnaire de montrer qu'il répond aux exigences.

### 12.0 Exigences obligatoires

#### 12.1 Méthode d'évaluation

Les exigences obligatoires sont évaluées sur le simple principe de la réussite ou de l'échec. Les soumissionnaires qui ne répondent pas aux exigences obligatoires verront leur proposition jugée **irrecevable**. Le traitement des exigences obligatoires de tout processus d'acquisition est très rigoureux.

Les auteurs de propositions doivent remplir toutes les exigences obligatoires décrites ci-après. Chaque exigence est évaluée par un « **Oui** » ou par un « **Non** ». Les propositions qui n'obtiennent pas de « **Oui** » pour toute exigence obligatoire ne feront **pas** l'objet d'un examen plus poussé.

#### 12.2 Exigences obligatoires

À l'attention des soumissionnaires : Inscrivez à côté de chaque critère le ou les numéros de page de votre proposition qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères.			
Critères	N° de page	Oui	Non
<b>O1.</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue avec une spécialisation en statistique et doit posséder de l'expérience dans les modèles hiérarchiques de Bayes, l'analyse spectrale et les fonctions lisses. Veuillez fournir une description en 250 mots ou moins.			
<b>O2.</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des cinq dernières années, il a exécuté au moins un projet sur la santé de la population canadienne en tenant compte des enjeux environnementaux. Veuillez fournir un résumé d'une page du projet le plus récent.			
<b>O3.</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit avoir publié au moins un article évalué par les pairs sur la santé de la population canadienne dans une revue scientifique répertoriée dans le <i>Science Citation Index Expanded</i> (au cours des cinq dernières années). Donnez les titres des articles et des revues, ainsi que les dates de publication.			
<b>O4.</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience de travail dans les bases de données environnementales canadiennes sur la pollution de l'air et le climat. Veuillez fournir une description en 250 mots ou moins.			

<p><b>O5</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit posséder de l'expérience de travail dans le modèle additif généralisé ou le modèle généralisé de Poisson. Veuillez fournir une description en 250 mots ou moins.</p>			
<p><b>O6</b> Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'il possède de l'expérience de travail dans les logiciels de statistique comme les progiciels R. Veuillez fournir une description de l'expérience en 250 mots ou moins.</p>			

### 13.0 Exigences cotées numériquement

#### 13.1 Méthode d'évaluation

Une proposition qui obtient pour chaque critère une note inférieure au minimum prescrit pour la valeur technique sera jugée irrecevable et sera exclue du concours. Pour être jugée recevable, une soumission doit obtenir au moins **42 points** pour les critères cotés précisés dans la demande de propositions. La notation porte **sur une échelle de 100 points**.

#### 13.2 Exigences cotées numériquement

Critères	N° de page	Points alloués	Nombre minimum de points requis	Note
<p><b>E1.</b> Énumérez les articles évalués par les pairs dont le chef de projet du soumissionnaire est l'auteur ou l'un des auteurs et qui portent sur les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé de la population canadienne. Veuillez donner le nom de la revue, la date de publication et le titre de l'article. Deux points seront accordés par article, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p><b>E2.</b> Énumérez les rapports structurés (notamment les chapitres de livres en excluant les articles de revue) dont le chef de projet du soumissionnaire est l'auteur ou l'un des auteurs et qui portent sur les effets nocifs de la pollution de l'air sur la santé de la population canadienne. Veuillez donner le titre du rapport et la date de publication. Deux points seront accordés par rapport, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	

<p><b>E3.</b> Précisez le nombre d'années d'expérience du chef de projet du soumissionnaire dans l'estimation de l'incidence de la pollution de l'air sur la population canadienne. Un point par tranche de six mois d'expérience, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	5	
<p><b>E4.</b> Précisez le nombre d'années d'expérience du chef de projet du soumissionnaire dans l'évolution spatiotemporelle des risques pour la santé publique. Un point par tranche de six mois d'expérience, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	5	
<p><b>E5.</b> Précisez le nombre de projets que le chef de projet du soumissionnaire a mené et qui ont fait appel au modèle hiérarchique de Bayes. Deux points par projet, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p><b>E6.</b> Précisez le nombre de projets que le chef de projet du soumissionnaire a mené et qui portent sur la pollution de l'air, la température ou les deux à la fois. Deux points par projet, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p><b>E7.</b> Précisez le nombre de projets que le chef de projet du soumissionnaire a mené et qui font appel au modèle additif généralisé. Deux points par projet, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p><b>E8.</b> Précisez le nombre de projets que le chef de projet du soumissionnaire a mené et qui font appel aux séries chronologiques. Deux points par projet, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p><b>E9.</b> Précisez le nombre de projets que le chef de projet du soumissionnaire a mené et qui font appel aux fonctions de lissage comme les splines naturelles et les grilles de Slepian. Deux points par projet, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	

<p><b>E10.</b> Précisez le nombre d'années que le chef de projet du soumissionnaire a travaillé à des projets qui portent sur les risques d'effets nocifs à court terme pour la santé attribuables à la pollution de l'air. Deux points par année, jusqu'à un maximum de 10 points.</p>		10	4	
<p>Total des points</p>		100	42	

#### 14.0 BASE DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

**Note technique la plus élevée dans les limites du budget :**

Il est entendu par les parties qui présentent des propositions que pour être admissibles, les soumissionnaires **doivent** satisfaire à chacune des exigences obligatoires, en plus d'obtenir la note minimale précisée dans les critères cotés. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la note technique la plus élevée dans les limites du budget de 25 000 \$ pour chaque exercice financier (contrat d'un an assorti de deux années d'option).

**ATTESTATIONS**

15.0 Pour confirmer le pouvoir des signataires et de manière à déterminer la capacité civile en vertu de laquelle il entend conclure un marché, le soumissionnaire qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution du contrat, fournir, à la demande du Canada, une preuve satisfaisante de :

- a) ce pouvoir de signature et de
- b) la capacité civile en vertu de laquelle il exerce ses activités commerciales,

avant l'attribution des contrats. La preuve du pouvoir de signature peut prendre la forme d'une copie certifiée conforme d'une résolution nommant le ou les signataires autorisés à signer la présente soumission au nom de la compagnie constituée en personne morale ou de la société de personnes. La preuve de la capacité civile peut prendre la forme d'une copie des documents d'incorporation ou de l'enregistrement d'un nom commercial d'un propriétaire unique ou d'une société de personne.

**Remarque à l'attention des soumissionnaires : Les exigences d'attestation ci-dessous s'appliquent à cette DP. Les soumissionnaires doivent remplir les espaces pertinents ci-dessous et joindre ces attestations à leur proposition.**

**Dénomination sociale et information sur le soumissionnaire (imprimer clairement)**

Dénomination sociale du soumissionnaire \_\_\_\_\_

Adresse complète du soumissionnaire \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du soumissionnaire (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Représentant autorisé du soumissionnaire \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du représentant autorisé du soumissionnaire (\_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel du représentant autorisé du soumissionnaire \_\_\_\_\_

Numéro de TPS/TVH du soumissionnaire \_\_\_\_\_

Province dans laquelle le soumissionnaire est constitué en personne morale \_\_\_\_\_

**15.1. Attestation du soumissionnaire**

Par la présente, nous offrons de vendre à Sa Majesté, conformément aux conditions générales de Santé Canada décrites aux présentes ou jointes aux présentes, les biens et services énumérés aux présentes et sur toute feuille jointe, et ce, aux prix établis aux présentes.

Nous certifions que tous les renseignements fournis aux présentes sont exacts. De plus, nous nous sommes assurés que le personnel que nous proposons pour cette demande est en mesure de répondre de manière satisfaisante aux exigences décrites aux présentes. En outre, nous certifions que les personnes proposées seront disponibles jusqu'à l'achèvement du projet. Nous certifions également que le travail décrit aux présentes peut être effectué de manière diligente et qu'il sera terminé dans les délais alloués.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

### **15.2. Attestation relative à la validité de la soumission**

Nous certifions que tous les prix énoncés dans la soumission/proposition seront valides pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date de clôture de la DP.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

### **15.3 Équité en matière d'emploi**

Sans objet

### **15.4. Statut du personnel**

Si nous avons proposé, pour répondre à cette demande, une personne n'étant pas employée par le soumissionnaire, nous attestons par la présente que nous avons la permission écrite de cette personne pour proposer ses services dans le cadre du travail à être exécuté pour l'accomplissement de cette demande.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

### 15.5. Attestation relative au prix

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de produits/services, que ce prix ne comprend aucun élément de profit sur la vente au-delà de ce qui peut être obtenu normalement dans le cadre de la vente de produits/services de qualité et de quantité semblables, et que ce prix ne comporte aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs. **Le soumissionnaire atteste de plus que le prix total de notre offre ne dépasse aucune limite de financement énoncée aux présentes.**

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

### 15.6. Renseignements sur la coentreprise (le cas échéant)

Une coentreprise est une association de deux parties ou plus qui met temporairement en commun de l'argent, des biens, des connaissances ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe. Il existe deux principales formes de coentreprises, la coentreprise constituée en société et la coentreprise contractuelle, c.-à-d. constituée par un accord contractuel entre les parties.

Si un contrat est accordé à une coentreprise contractuelle, tous les membres de la coentreprise seront conjointement et individuellement ou solidairement responsables des résultats du contrat.

Si le soumissionnaire propose une forme de coentreprise, il doit fournir les renseignements suivants dans sa proposition :

a) indiquer la forme de coentreprise :

- coentreprise constituée en société incorporée
- société en commandite
- coentreprise en nom collectif
- coentreprise contractuelle
- autre (expliquez)

b) fournir la dénomination sociale et l'adresse de tous les membres de la coentreprise (c.-à-d., la dénomination sociale de la compagnie associée au numéro d'entreprise [NE] ou le numéro d'assurance sociale [NAS] pour les entreprises à propriétaire unique), ainsi que la dénomination sociale et l'adresse de l'entité commerciale en coentreprise.

**Annexe B**

Tableau A1 – De l’attribution du contrat au 31 mars 2015

A	B	C	D (B × C)
Catégorie d’employés Insérez des lignes supplémentaires, au besoin	Taux quotidien(s)	Niveau d’effort/nombre de jours requis	Coût total des honoraires professionnels TAXES EN SUS
1.	\$		\$
2.	\$		\$
Total partiel 1 :			\$